



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00191

Numéro SIREN : 431 826 197

Nom ou dénomination : A.G. CHAUFFAGE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/005623

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



524730

Dénomination : A.G. CHAUFFAGE
Adresse : 63 A route de Crémieu 38280 Janneyrias -FRANCE-

n° de gestion : 2000B00191
n° d'identification : 431 826 197

n° de dépôt : A2013/005623
Date du dépôt : 13/12/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



524730

M 56138 134643

A.G CHAUFFAGE

SARL au capital de 100 000 €

Siège social : 63A route de Crémieu

38280 JANNEYRIAS

431.826.197 RCS VIENNE

**RAPPORTS SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE A.G CHAUFFAGE EN UNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En application des articles 224-3 et 223-43 du Code du Commerce, j'ai été désigné en tant que Commissaire à la transformation de votre société par décision des associés d'A.G CHAUFFAGE en date du 25 novembre 2013.

Vous envisagez la transformation de votre société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

I – Rapport prévu à l'article 224-3 du Code de Commerce

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision des associés d'A.G CHAUFFAGE en date du 25 novembre 2013, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

II - Rapport prévu à l'article 223-43 du Code de Commerce

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés d'A.G CHAUFFAGE en date du 25 novembre 2013, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

Votre société a réalisé au cours du dernier exercice clos du 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires de 2 837 210 euros et de 2 062 655 euros au cours de la période se clôturant le 31 décembre 2011.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 177 751 euros au 31 décembre 2012 contre 98 647 euros sur l'exercice précédent.

Les résultats nets de ces deux exercices se sont élevés au 31 décembre 2012 à 274 643 euros et au 31 décembre 2011 à 94 777 euros.

Les capitaux propres de votre société se situent à 644 960 euros au 31 décembre 2012. Compte tenu de la distribution de dividende mise en œuvre sur 2013 sur la base du résultat du 31 décembre 2012 (- 47 400 €) et d'un résultat intermédiaire déficitaire les capitaux propres de votre société s'élèvent à environ 560 000 € à la date de mon rapport.

La trésorerie de votre société ressort à 319 525 euros au 31 décembre 2012 et à environ 225 000 € à la date de mon rapport.

Compte tenu des perspectives de l'activité de la société et d'un taux d'endettement bancaire « nul », les indicateurs de la société sont bien orientés.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, **n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.**

Fait à TASSIN la DEMI -LUNE
Le 30 novembre 2013

Le Commissaire aux Comptes
Bruno ROCHON du VERDIER

